En exercice : 58
Présents : 48
Votants : 53

Séance du 27 février 2023

Le Vingt-sept février Deux mille Vingt-trois à Vingt heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 février 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), MANCEAU Laurence (Cossé le Vivien), RADÉ Maurice (Cossé le Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), BALOCHE Dorinne (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin les Anges).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gaëtan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Secrétaire de Séance : Élu **M. Hugues GENDRY**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-02/22 – RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TEMPS DE PRÉPARATION DES COURS MNS À L'ODYSSÉE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 27 février 2023

MODIFICATION DU TEMPS DE PRÉPARATION DES COURS MNS À L'ODYSSÉE

OBJET 2023-02/22 – RESSOURCES HUMAINES

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle que les Maîtres-Nageurs Sauveteurs bénéficient de 30 minutes de temps de préparation de cours chaque jour.

Les M.N.S sollicitent chaque année des cumuls d'activité, puisqu'ils interviennent auprès des clubs du territoire. Cependant, l'amplitude horaire maximale était difficilement applicable.

Aussi, il est proposé que les M.N.S. voient les temps de préparation de cours basculer :

- de 30 minutes à 15 minutes,
- et d'intégrer les 15 minutes au régime indemnitaire de chaque M.N.S.

Cette proposition permettra plus de souplesse dans les plannings et de répondre à la réglementation.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 28 novembre 2022,
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 février 2023,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité :

- ⇨ ***DÉCIDE*** *de diminuer le temps de préparation des cours à 15 minutes et d'intégrer les 15 minutes restantes au régime indemnitaire de chaque M.N.S. ;*
- ⇨ ***AUTORISE*** *le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 06 mars 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays de Craon * B.P.71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20230227-DELIB20230222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2023
Affichage : 13/03/2023
Pour l'autorité compétente par délégation